

## Services municipaux :

La continuité du service public a été assurée pendant le confinement, par la mise en place de mesures particulières et ce dès le 17 mars.

La commune d'Aussonne, en application des annonces faites par le Président de la République et par le Gouvernement, est amenée à reprendre l'ensemble de ses missions dans le respect des règles sanitaires du déconfinement.

Les services municipaux doivent donc adapter leur fonctionnement tant que la situation sanitaire le rend nécessaire. Par conséquent, vous trouverez dans cette lettre d'informations l'organisation des services à compter du 11 mai 2020. Elle pourra évoluer en fonction des informations et des prescriptions que pourront faire le Chef de l'Etat et l'ensemble des représentants du Gouvernement.

Des mesures sanitaires ont été mises en place afin de continuer à garantir au mieux la sécurité de tous. Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces mesures afin de vous protéger ainsi que les agents.

### Accueil de la Mairie

La Mairie accueillera le public du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h-17h.

Un accueil téléphonique est assuré aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie au 05 62 13 47 20 et du CCAS au 05 62 13 47 28.

En dehors de ces horaires, les administrés seront invités à contacter le numéro de téléphone de l'élu de permanence au 06.77.41.41.72.

Vous pouvez également contacter la Mairie par mail à l'adresse [contact@aussonne.fr](mailto:contact@aussonne.fr)

### Etat-Civil - Urbanisme-Régie :

Ces services accueilleront le public uniquement sur rendez-vous. Vous devez donc contacter la Mairie afin de prendre un rendez-vous.

Une permanence est mise en place le mercredi matin pour les encaissements

Vous pouvez également contacter ces services par mail.

[Etat-civil@aussonne.fr](mailto:Etat-civil@aussonne.fr)

[urbanisme@aussonne.fr](mailto:urbanisme@aussonne.fr)

[muriel.icart@aussonne.fr](mailto:muriel.icart@aussonne.fr)

### Aide administrative aire des gens du voyage

Un accueil sera assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h

### Médiathèque - CLAP's - Point Information Jeunesse et Relais Assistants Maternels

Ces structures ne sont pas en mesure d'assurer une réouverture dans les conditions sanitaires préconisées.

Tout est mis en œuvre pour permettre une reprise de l'activité prochainement dans le respect des contraintes sanitaires.

Même fermé au public, l'équipe du PIJ se mobilise pour vous informer et vous aider dans vos démarches. Elle répond à vos questions:

- -par mail: [pj@aussonne.fr](mailto:pj@aussonne.fr)
- -sur les réseaux sociaux: "PIJ Aussonne" et "Muriel promeneur du net"

Pour les questions sur l'Orientation, les formations et les métiers, privilégiez la page Facebook : Muriel promeneur du net (messenger)

### **Centre Communal d'Action Sociale**

Le CCAS accueille les administrés uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez les contacter au 05 62 13 47 28 ou par mail [ccas@aussonne.fr](mailto:ccas@aussonne.fr).

Depuis le début de la crise sanitaire le Centre Communal d'Action Sociale a maintenu ses services :

- service aide à domicile afin d'assurer du lien et une présence auprès des personnes âgées et ou handicapées.
- portage repas.
- permanence téléphonique afin de garder le lien et de pouvoir répondre aux demandes.
- suivi des dossiers d'aides sociales et de logements
- distribution de bons alimentaires
- accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives
- maintien d'un service pour les demandeurs d'emploi de la commune ou toute personne ayant une question liée à l'emploi ou à la formation professionnelle.

### **Centre Technique Municipal**

Durant la crise sanitaire, les services techniques sont restés mobilisés.

**SAUVEZ DES VIES**  
**RESTEZ**  
**PRUDENTS**